

Publié le THIONVILLE

ID : 057-215704750-20250707-D_27_2025-AI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL du 26 juin 2025

Date de la convocation : 20 juin 2025

Date d'affichage convocation : 20 juin 2025

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15

- En exercice : 11 - Présents : 09 - Votants : 10

Délibération rendue exécutoire après publication

le: 01/07/ 2025

Dépôt en Préfecture le : 01/07/2025

Secrétaire de séance : Pierre-Jean GUITTET L'an deux mille vingt-cinq, le 26 du mois de juin à 20 heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mondorff, régulièrement convoqués en séance ordinaire, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Rachel ZIROVNIK, Maire.

Présents:

MM GUITTET, KIFFER, KONTZ, TOUSCH.
MMES BACHMANN, HESSE, NIEMI-DAURES, ZIROVNIK, ZANONI.

Absents excusés :

M. RINGOT.

Absente non excusée :

MME CAUNES

Procurations:

M. RINGOT à MME NIEMI-DAURES,

3°) Demande de Fonds de concours transition énergétique

Délibération n°27/2025

Madame le Maire expose aux conseillers qu'il convient de solliciter la Communauté de Communes de Cattenom afin de demander sa participation au titre du fonds de concours transition énergétique pour les travaux suivant :

1) Rénovation chauffage du Foyer de l'Altbach par l'installation d'une Pompe à chaleur aérothermique (air/air) chaud/froid,

<u>Une subvention est demandée auprès de la CCCE au titre des fonds de concours transition énergétique suivant le plan de financement suivant :</u>

Envoyé en préfecture le 07/07/2025 Reçu en préfecture le 08/07/2025 Publié le

ID: 057-215704750-20250707-D_27_2025-AI

Montant total du projet	51 339,83 € HT	100 %
Fonds propres	25 669,93 € HT	50 %
Fonds de concours CCCE	25 669,90 € HT	50%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés (10 votants dont 1 procuration) :

- De fixer le plan de financement Rénovation chauffage du Foyer de l'Altbach par l'installation d'une Pompe à chaleur aérothermique (air/air) chaud/froid, tel que décrit ci-dessus,
- De solliciter une subvention auprès de la CCCE au titre du fonds de concours transition énergétique,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

POUR EXTRAIT CONFORME MONDORFF, le 30 juin 2025

Le Maire, Rachel ZIROVNIK